



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

Réunir



Avant-Propos

En cette rentrée scolaire 2020, nous sommes réunis pour que les élèves retrouvent le chemin de l'école. Notre système éducatif progresse et s'adapte. Le champs d'actions du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports est désormais élargi pour répondre à la montée en puissance des enjeux dans notre pays et assurer l'équité des territoires. Intégrer le sport, puissant levier de lutte contre l'échec scolaire, dans les politiques éducatives est une chance pour nos élèves. La jeunesse et son engagement portent des objectifs majeurs pour l'avenir de nos jeunes et de notre société.

Les toutes premières semaines de cette année scolaire seront déterminantes et visent donc à réunir la communauté éducative, réunir les partenaires de l'école, réunir les parents, autour d'un objectif clair : l'accueil de tous nos élèves pour leur permettre d'accéder à la réussite. C'est l'essence même de nos missions.

Pour autant, cette rentrée 2020 est particulière. Elle devra répondre, et c'est inédit, à des exigences dictées par la situation sanitaire. Nous devons protéger la santé des élèves et des personnels.

En cette rentrée, il s'agit donc bien d'accueillir tous nos élèves dans le cadre d'un enseignement en présentiel, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Le protocole sanitaire a été préparé, il est clair et lisible, il permet de tenir compte des évolutions possibles de la situation sanitaire. Un plan national de continuité pédagogique a été établi afin d'anticiper ces évolutions. Des ressources existent et seront mobilisables. Dans notre académie, nous accompagnerons les équipes des écoles et établissements comme les professeurs.

Notre vademecum de continuité pédagogique a en effet été adapté pour accompagner familles et professeurs à répondre aux priorités en cette rentrée : remettre les élèves au travail, leur donner confiance en eux, repérer leurs éventuelles difficultés et mettre en place un accompagnement personnalisé. Je remercie chaleureusement chacun des membres de notre cellule continuité pédagogique pour la qualité des échanges qui ont permis la publication de ce vademecum.

Cette rentrée marque également l'effort inédit du ministère de l'Éducation nationale pour renforcer les conditions de prise en charge des élèves et assurer l'individualisation des parcours. Des moyens ont été mobilisés pour permettre d'améliorer le taux d'encadrement du premier comme du second degré. Notre académie a été particulièrement accompagnée à cet égard.

Alors que la diversité des situations personnelles des élèves pendant la période de confinement a induit des écarts d'apprentissage, nous avons élaboré un plan d'actions pour lutter contre le décrochage et accompagner les élèves les plus fragiles. C'est remarquable et cela forge la fierté de notre institution.

La rentrée 2020 confirme les engagements pris afin de garantir l'équité des territoires. En ce sens, les partenariats fondés ces derniers mois sont pérennisés. La mobilisation des collectivités, associations et entreprises à nos côtés a permis d'équiper les familles modestes et défavorisées en situation de rupture numérique, particulièrement nombreuses dans notre région. Le travail réalisé avec les collectivités pour consolider et étendre les environnements numériques de travail a permis de tirer parti des usages du numérique et d'y préparer nos élèves. Le déploiement des « 2S2C » et des vacances apprenantes illustre également de manière forte et encourageante l'importance de cet élan commun.

Aussi singulière que soit cette rentrée, je tiens à assurer les élèves et leur famille de l'engagement de la communauté éducative en faveur de leur réussite, à rappeler tout mon soutien à chacun des personnels de l'académie et à les remercier pour leur engagement sans faille. Très belle rentrée à toutes et à tous !

Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Chiffres clés de l'académie de Montpellier



Les élèves

620 900

élèves, étudiants, apprentis

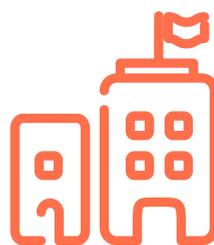
266 800 élèves du premier degré

226 058 élèves du second degré

135 677 collégiens (public, privé)

90 381 lycéens (second cycle général et technologique public, privé)

15 457 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (rentrée 2017)



Les établissements scolaires

2 375

écoles et établissements du second degré publics et privés

2 030 écoles (public, privé)

260 collèges (public, privé)

83 lycées (public, privé)

dont **21** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

2 Erea (établissement régional d'enseignement adapté)



Les enseignants

35 471

enseignants du premier et second degrés (public, privé, sous contrat et hors contrat).

MOBILISER DES MOYENS EXCEPTIONNELS POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

Dans le contexte de crise sanitaire que traverse le pays, et afin d'exprimer encore plus fortement l'engagement du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports en faveur de la réussite des élèves, des moyens inédits sont mobilisés pour cette rentrée 2020. Malgré un contexte de baisse démographique, le taux d'encadrement s'améliore dans le premier degré et se stabilise dans le second.

65 emplois créés dans l'académie pour le 1^{er} degré

Au-delà de la dotation académique dont l'académie a bénéficié dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020 pour le premier degré, une dotation complémentaire de **47 emplois** a été notifiée par le ministère en avril 2020 ; ce sont donc **65 emplois qui sont créés pour cette rentrée.**

Cet effort majeur de création de postes va permettre, dans un contexte de **baisse démographique significative** (1 300 élèves de moins dans l'académie) :

- d'augmenter pour la troisième rentrée consécutive les taux d'encadrement dans chacun des départements ;
- de ne pas fermer de classe dans les territoires ruraux des communes de moins de 5 000 habitants et parallèlement d'améliorer les taux d'encadrement des communes de plus de 5000 habitants ;
- d'étendre la mise en œuvre des priorités nationales relatives au plafonnement à 24 élèves dans les classes de la grande section au CE1 ;
- d'accroître la mise en œuvre des dédoublements des classes de grande section situées en éducation prioritaire dans la mesure des capacités d'accueil des communes.

Taux d'encadrement pour le 1^{er} degré dans les 5 départements de l'académie

	Effectifs	P/E *	Variation P/E rentrée 2019 et rentrée 2020	Nombre d'élèves par classe
Aude	-464	5.89	0.10	21,16
Gard	-855	5.57	0.09	22,22
Hérault	267	5.50	0.08	23,27
Lozère	-59	9.36	0.11	14,35
Pyrénées Orientales	-169	5.59	0.04	23
Académie	-1280	5.65	0.06	22,41

*P/E : nombre d'enseignants pour 100 élèves

Un investissement majeur pour le 2nd degré

Dans le second degré, le taux d'encadrement progresse malgré une baisse démographique en lycée. Le budget alloué permet dans les collèges de maintenir un volume d'heures pour accompagner les élèves au titre de la difficulté sociale et scolaire. Dans les lycées les réformes peuvent être mises en place dans les meilleures conditions grâce aux moyens spécifiques alloués.

Accompagner le travail personnel des élèves avec « Devoirs faits »

Durant la crise sanitaire, l'investissement des parents pour accompagner leurs enfants à la maison a été essentiel pour maintenir les acquis et accompagner les apprentissages scolaires. Cette alliance éducative entre école et famille est complétée par le dispositif "Devoirs faits" déjà largement déployé dans les 5 départements et qui est renforcé dès le début de cette année scolaire.

Plus de 92 000 heures notifiées en 2020 aux collèges de l'académie pour « Devoirs-faits »

- « Devoirs -faits », proposé à tous les élèves, notamment les plus fragiles, va favoriser, pour les élèves volontaires, une remise au travail efficace pour une meilleure réussite;
- les horaires « Devoirs -faits » sont intégrés dans l'emploi du temps. Les élèves bénéficiant de ce service d'accompagnement aux devoirs sont encadrés par des professionnels de l'éducation;
- en outre, afin de soutenir les plus fragiles, des moyens d'accompagnements individuels et collectifs sont spécifiquement attribués à hauteur de **15 000 heures**.

Assurer la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat en limitant les impacts sur les ressources humaines

- les enseignements de spécialité retenus par les élèves font l'objet d'un accompagnement renforcé en début d'année afin de réduire les éventuels écarts liés au confinement.

Une offre de formation riche, diversifiée et étoffée dans les lycées de l'académie :

- **+ 22.5 emplois** sont déployés pour permettre aux établissements de proposer des EDS rares et aux établissements accueillant des effectifs réduits de proposer les EDS du socle ;
- **+ 15 emplois** pour permettre aux établissements de proposer l'option "Mathématiques complémentaires".

L'implantation des enseignements de spécialité dans l'académie : <https://www.ac-montpellier.fr/eds2020>

Ouvrir de nouvelles places dans les formations post-bac :

- des moyens nouveaux importants : 29 emplois et 11,5 emplois en heures supplémentaires dans les BTS et FCIL

> ZOOM

Un nouveau lycée dans l'académie

Le nouveau lycée de Gignac ouvrira ses portes à 275 élèves de seconde à la rentrée 2020.

Pour répondre à la hausse démographique constatée à l'ouest de l'Hérault, le lycée Simone Veil doit ouvrir ses portes à la rentrée 2020. 45 M€ ont été investis par la Région Occitanie pour la construction de ce nouvel établissement qui accueillera 275 élèves dès 2020, puis 1200 élèves en 2022 avec l'ouverture successive des classes de premières en 2021 et celles de terminales en 2022.

Développer le maillage territorial et l'offre de formation professionnelle

A la rentrée 2020, dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle qui vise l'excellence, 5 nouvelles formations seront proposées dans l'académie :

- maintenance de bâtiments de collectivité à Alès ;
- métiers de la relation client à Gignac ;
- métiers de l'électricité et environnements connectés à Gignac ;
- métiers de la coiffure à Perpignan ;
- design et arts appliqués à Uzès.

- métiers d'arts et design à Lodève ;
- **35** places pour le BTS Management commercial opérationnel à Béziers ;
- **35** places pour le BTS Professions immobilières à Perpignan ;
- **185** places supplémentaires en BTS sont créées en complément dans des formations existantes.

A ce jour, les universités en Occitanie ont créé plus de **200** nouvelles places en première année de licence, réparties dans les différents domaines d'études : STAPS, SHS (Sciences Humaines et Sociales), Sciences mais aussi en LAS (Licence accès santé) et en PASS.

A cela, **30** places s'ajoutent avec le dispositif d'accompagnement à la réorientation des étudiants de 1ère année

Enfin, **70** places en IFSI ont été également ajoutées.

Développer l'ambition sociale par la création de formations attractives

Pour accompagner les élèves dans leur poursuite d'études de nouvelles formations post baccalauréat ont été créées :

- **15** places pour le Diplôme national des

RÉUSSIR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020

L'ESSENTIEL

Cette rentrée scolaire 2020 poursuit plusieurs priorités :

- protéger la santé des élèves et des personnels
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau
- consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée
- Poursuivre l'élévation générale du niveau

Anticiper, préparer, se concerter

Depuis le début de la crise sanitaire, les personnels de l'académie de Montpellier se sont mobilisés pour assurer la continuité pédagogique :

- une cellule « continuité pédagogique » a été mise en place dès le 9 mars et a préparé une organisation et un ensemble de ressources pour assurer cette continuité et le lien avec les élèves ;
- en moyenne, entre **600 et 900 enfants de personnels soignants** ont été accueillis 7 jours sur 7 par près de 230 personnels volontaires ;
- pendant les vacances de printemps, 8 700 élèves ont bénéficié d'un stage de soutien scolaire. Près de **1 200** enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires les ont accompagnés ;
- durant les vacances d'été, 1 256 stages ont été organisés dans les écoles et les établissements de l'académie au bénéfice des élèves les plus fragiles ;
- **98 communes** ont signé des **conventions Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C)** pour offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire et pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.

Un plan d'action pour soutenir les élèves à la rentrée

L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée.

- deux préoccupations s'inscrivent au cœur des enjeux de la rentrée :
 - différencier les contenus et les pratiques en fonction de chaque élève ;
 - accorder le travail en classe avec celui hors la classe.
- les équipes sont accompagnées et outillées afin de cibler les priorités, redonner le goût d'apprendre, susciter l'intérêt, maintenir l'envie et encourager le travail collectif.

Les évaluations et outils de positionnement

Pour identifier les besoins, mesurer la maîtrise des compétences fondamentales et identifier les priorités pour chaque élève, plusieurs outils de tests ou de positionnement sont mis à disposition des professeurs. Parmi eux, des évaluations nationales :

- 59 081 élèves passeront les évaluations nationales Repères de début CP et début CE1, du 14 septembre au 2 octobre ;
- 28 096 élèves seront concernés par les évaluations nationales de 6e, à partir du 14 septembre ;
- 18 685 élèves passeront les tests de positionnement en début de 2^{nde} ;

- un test spécifique de littératie et numératie (Linu), adapté aux 1^{res} années de CAP, est introduit cette année.

Pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des priorités sont indiquées afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions. Des outils de positionnement permettant d'observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe sont également mis à disposition.

Un vademecum de continuité pédagogique

Les toutes premières semaines de cette rentrée 2020 seront cruciales pour engager une reprise progressive d'activités au travers de laquelle il est essentiel de reconstruire la relation pédagogique et de redonner confiance aux élèves et à leur famille comme aux enseignants. Ces deux entrées caractéristiques du **vademecum de continuité pédagogique** qui a guidé les équipes pédagogiques durant le confinement puis lors de la reprise progressive des cours, conservent toute leur pertinence en ce début d'année scolaire. Ce vademecum est nourri et actualisé depuis le 16 mars par les observations de tous (chefs d'établissements, enseignants, parents, élèves). Il contient des outils pour aider les parents à accompagner leurs enfants et permettre aux enseignants d'installer la continuité pédagogique en distanciel comme en présentiel.

Le vademecum est accessible sur www.ac-montpellier.fr

Un plan de lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. Elle articule prévention et remédiation autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Renforcer les dispositifs de proximité

L'académie de Montpellier connaît un taux de décrochage scolaire plus élevé que la moyenne nationale. C'est pourquoi elle met en œuvre une véritable politique partenariale de lutte contre le décrochage scolaire regroupant l'ensemble des acteurs et structures mobilisés pour la formation et l'insertion des jeunes.

En 2019/2020, cet engagement a permis à **7 616 élèves** d'être accompagnés par un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et à **2 217 élèves** de bénéficier d'un module de prévention.

> ZOOM

Dispositif de Préparation à l'Alternance des Pyrénées-Orientales

Ce dispositif, qui accueille annuellement 12 élèves, propose aux jeunes âgés de plus de 16 ans, sans solution scolaire, de construire leur projet de formation.

Le dispositif se base sur le principe de l'alternance : 14 semaines en entreprise / 14 semaines au lycée. Un stage est organisé en fin d'année scolaire en partenariat avec les CFA, afin de concrétiser leurs projets.

Déployer un plan d'action académique tirant les leçons du confinement

Le plan stratégique d'action académique de lutte contre le décrochage lié au confinement a comme enjeu phare de repérer et de mobiliser chacun des élèves des écoles, collèges et lycées en situation de décrochage ou de rupture, pour qu'ils renouent avec les apprentissages et s'inscrivent dans un parcours de formation spécifique et adapté en fonction du degré de décrochage.

> ZOOM

Allier suivi personnalisé et engagement avec le service civique combiné au lycée Jean Monnet, de Montpellier (34).

Le service civique combiné fonctionne sur la base d'une alternance entre une mission de service civique trois jours par semaine et une formation au sein d'un établissement scolaire les deux autres jours pendant lesquels le jeune bénéficie d'un parcours personnalisé.

A l'issue, le jeune peut reprendre sa scolarité, obtenir une qualification professionnelle ou rechercher un emploi.

Jean Monnet compte parmi les 3 lycées de l'académie qui développent ce dispositif. 20 jeunes ont déjà pu intégrer ce suivi personnalisé.



Anticiper et s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire

Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées. Le port du masque est systématique pour les collégiens et lycéens et pour l'ensemble des personnels. Il sera obligatoire dans les espaces clos et pour les déplacements. Dès lors que la distanciation risque de ne pas être respectée, il est fortement recommandé, même en extérieur.

Il est cependant nécessaire de préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020. Dans cette optique, la circulaire présentant le plan de continuité pédagogique pose des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée scolaire 2020.

Deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse 1 : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.

Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

Suivi des situations sanitaires

Face à l'évolution de la situation sanitaire, l'académie de Montpellier et l'agence régionale de santé, sous l'égide des Préfets, travaillent en collaboration très étroite afin de s'adapter au plus vite à l'évolution de la pandémie. Ainsi, dans tous les départements de l'académie et lorsque cela est nécessaire, des mesures sanitaires peuvent être renforcées en zone de vulnérabilité élevée.

Au-delà de la stricte application du protocole sanitaire et du suivi de ces adaptations, il est important d'organiser une stratégie de suivi, menée en collaboration avec l'ARS.

Pour améliorer la prise en charge, une fiche méthodologique est préparée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère des solidarités et de la santé pour définir, au niveau national, le rôle des médecins dans la stratégie de contact-tracing en lien avec les ARS.

Organiser l'accueil des élèves selon l'évolution de la situation

Les contraintes de distanciation peuvent entraîner des conditions d'accueil très particulières. Pour maintenir le lien avec l'institution scolaire et poursuivre l'accueil des élèves, à l'instar des modalités de réouverture progressive des écoles et établissements, une articulation des enseignements entre cours en présentiel et à distance pourra être envisagée. Par ailleurs, si la situation l'exige, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) pourra être renouvelé afin de prendre en charge les élèves par petits groupes pour leurs proposer des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire. Cela restera exceptionnel.

> ZOOM

L'engagement des communes pour mettre en œuvre les 2SC

98 communes ont signé des conventions Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) pour offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire et pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.

De nombreuses communes de différentes tailles se sont déjà engagées dans ce dispositif : Montpellier (34), Nîmes (30), Perpignan (66), Carcassonne (11) et Mende (48) mais aussi Collioure (66), Canet (34), Saint-Laurent-d'Aigouze (30), Nasbinals (48), Fitou (11).

A titre d'exemple, à Castries (34), des animateurs d'un centre de loisirs ont pris en charge sur temps scolaire des élèves de l'école Marcel Pagnol pour leur proposer des activités autour d'un projet pédagogique.

A découvrir en images sur https://www.youtube.com/watch?v=V_qq5kDNHEg

Ce dispositif pourra être remis en place si la situation sanitaire l'exige.

REUNIR, AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

L'ESSENTIEL

Une attention est portée à la diversité des publics accueillis dans les écoles et les établissements de l'académie afin de proposer des moyens adaptés aux particularités économiques, géographiques, économiques et sociales des territoires de l'académie.

Les taux d'encadrement (nombre d'enseignant pour 100 élèves) sont améliorés dans les 5 départements de l'académie. Ainsi, le nombre de professeurs en école primaire augmentera de façon inédite.

- **Au sein des écoles de l'éducation prioritaire, les grandes sections seront dédoublées cette année.** Afin de conforter l'impact sur la réussite des élèves des dédoublements des classes de CP et CE1 de l'éducation prioritaire déployés entre les rentrées scolaires 2017 et 2019, cette mesure est étendue aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire à partir de cette rentrée.
- **En zone rurale,** et conformément aux engagements pris par le ministre de l'Éducation nationale, aucune classe n'a été fermée sans l'accord du maire.
- **Le travail partenarial avec les collectivités et tous les acteurs éducatifs se poursuit dans l'académie afin d'apporter des réponses éducatives complémentaires et cohérentes aux jeunes tout au long de leur parcours.**

Un accompagnement au plus près des jeunes dans les quartiers prioritaires

Pour faciliter la réussite des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires, les cités éducatives dans les quartiers prioritaires de Montpellier, Nîmes et Perpignan ont été mises en place depuis la rentrée 2019. Le travail partenarial entre tous les acteurs du monde scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) se poursuivra et permettra d'accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les 3 cités éducatives de l'académie

- A Nîmes, dans le Gard : les quartiers Pissevin-Valdegour, à Nîmes (avec pour têtes de réseau les collèges Condorcet et Jules Verne) ;
- A Montpellier, dans l'Hérault : le quartier de la Mosson (avec pour têtes de réseau les collèges les Garrigues, les Escholiers de

la Mosson et Arthur Rimbaud) ;

- A Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales : les quartiers Centre ancien, Champ de Mars, Diagonale Du Haut-Moyen-Vernet, Quartier Bas-Vernet Ancien Zus, Bas-Vernet Nouveau QPV (avec pour têtes de réseau, les collèges Joseph Sébastien Pons, Marcel Pagnol, Jean Moulin, Albert Camus).

Au total, dans l'académie de Montpellier, ce sont plus de **16 500 élèves** qui sont concernés par le dispositif. Au total, les Cités éducatives de l'académie bénéficieront d'un budget de 2,781 millions d'euros (1,2 millions € pour Montpellier, 381000 € pour Nîmes et **1,2 millions d'euros pour Perpignan**).

Une attention particulière portée aux territoires ruraux

Pour cette rentrée les moyens mis à disposition ont permis de renforcer spécifiquement les taux d'encadrement dans les territoires ruraux et de ne pas fermer de classe dans les territoires ruraux des communes de moins de 5 000 habitants.

Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux et poursuivre les dédoublements

Au cœur des engagements éducatifs du président de la République durant la campagne présidentielle, des mesures de dédoublement ont été mises en place dès la rentrée 2017 selon un calendrier échelonné sur trois ans.

> ZOOM

Un rallye citoyen pour mobiliser les jeunes et les inciter à s'engager

Les collèges Capouchiné, Condorcet et J. Verne de Nîmes organisent un rallye citoyen qui fédère les collèges du territoire de la cité éducative et mobilise l'ensemble des jeunes de 3ème d'un Quartier Politique de la Ville autour des valeurs de la République dans une journée de connaissances, de partage et d'actions et dans une réelle mixité mise en place (avec des collèges au public différent (centre-ville, semi-ruraux...) invités à participer également). Cette journée est reproduite en tant que de besoin de manière à s'assurer que toute la classe d'âge en bénéficie et elle associe partenaires institutionnels et associatifs (Education nationale, gendarmerie, SDIS, UFOLEP, sécurité routière etc.)

Rentrée 2020

Au total, la mesure s'est traduite par la création de

412 classes **Rep+ dédoublées**

275 classes **Rep dédoublées**

Soit 8 634 élèves de CP et CE1 concernés

Par ailleurs, les classes de grande section de maternelle voient progressivement leur effectif limité à 24 élèves. Dans l'académie, cela représente 80% des classes de GS dans l'Aude ; 89,84% dans le Gard ; 84% dans Hérault ; 100% en Lozère et 95% dans les Pyrénées-Orientales.

Rentrée 2017

90 classes de **CP dédoublées en Rep+**

Rentrée 2018

73 classes de **CP en Rep**

96 classes de **CE1 en Rep+**

402 classes **Rep+ dédoublées**

Rentrée 2019

134 classes de **CP en Rep**

191 classes de **CE1 en Rep+**

406 classes **Rep+ dédoublées**

281 classes **Rep dédoublées**

Soit 8 385 élèves de CP et CE1 concernés

ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

Construire une école qui accueille et s'adapte aux différences, c'est construire l'école demain et éduquer des citoyens qui donneront toutes leurs chances à ceux qui sont différents. Une école pleinement inclusive accueille tous les enfants en situation de handicap et leur famille. Cela passe par la simplification des démarches et une scolarité adaptée aux besoins de chaque enfant. Ce sont des axes majeurs de l'école inclusive. Au cœur de cette dynamique, les **165 pôles inclusifs d'accompagnement localisés** (PIAL) de l'académie, dont **76 sont créés** pour cette rentrée 2020, favorisent la coordination des ressources, au plus près des élèves et une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Des moyens supplémentaires mobilisés

pour le déploiement du service public de l'École inclusive.

Des personnels formés : les AESH

Face à l'augmentation des besoins et pour répondre à la volonté présidentielle d'une rentrée sans aucun enfant en attente d'un accompagnant, 270 nouveaux recrutements d'équivalents temps plein d'AESH ont été décidés pour la rentrée 2020, ce qui porte à 3 800 le nombre de personnels accompagnants recrutés à la rentrée.

Rentrée 2020



3800 AESH

+ 270 AESH recrutés

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

L'Ulis est un dispositif d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elle permet aux élèves d'être scolarisés dans leur classe de référence (par exemple en classe de CE1 à l'école ou de 5e au collège) tout en bénéficiant de l'appui pédagogique de l'enseignant affecté à l'ULIS lors de temps dits de « regroupement ».

350 nouvelles ULIS ouvriront dans les écoles et établissements scolaires

Dans l'académie, ce seront 18 nouvelles Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) qui ont pu être créées : 7 ULIS en école, 8 ULIS en collège et 3 ULIS en lycée.

Rentrée 2020



367 ULIS

+ 18 ULIS créés

+ 32 depuis 2018

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation du travail des AESH qui doit permettre de mieux répartir et coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés. Il s'opère par un regroupement d'écoles et/ou d'établissements.

— Nombre de PIAL : 165

— PIAL créés en 2020 : 76

— Progression depuis 2018 : + 133

Soutenir et accompagner les familles en amont de la rentrée

par la mise en place d'une cellule d'écoute et

d'accompagnement inclusive au numéro : **0805 805 110**

- informer sur les dispositifs existants et sur le fonctionnement du service public de l'École inclusive ;
- répondre aux familles dans les 24 heures suivant l'appel sur le dossier de leur(s) enfant(s)

Equipes mobiles médico-sociales

Des équipes mobiles médico-sociales visant à favoriser la collaboration renforcée entre l'Education nationale, les Agences régionales de santé (ARS) et les professionnels médico-sociaux et libéraux, ont été installées.

Ces équipes viennent en appui des enseignants au sein des écoles et établissements scolaires dans leur département de rattachement.

Elles sont par exemple amenées à accompagner les professionnels de l'éducation nationale, à proposer des aménagements dans la classe au regard des besoins spécifiques de l'élève ou encore à intervenir directement auprès de l'élève, en situation complexe ou en situation de crise.

> ZOOM

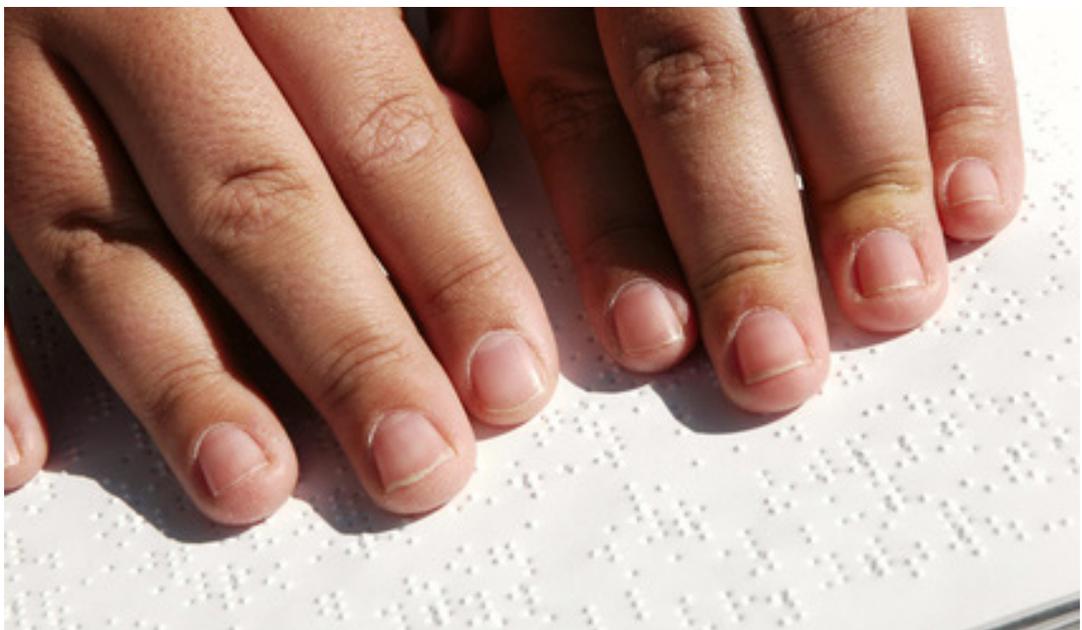
Le PIAL interdegré de Frontignan

Ce PIAL, expérimenté durant l'année scolaire 2018-2019 comprend 1 collège, 5 écoles élémentaires, 4 écoles maternelles et 3 ULIS (1 en collège et 2 en élémentaire) au service de près de 2400 élèves scolarisés.

Ses objectifs sont les suivants :

- Organiser les moyens d'accompagnement au plus près des besoins et de leur évolution
- Engager l'ensemble de la communauté éducative au service de l'inclusion
- Mobiliser les enseignants pour mieux identifier les besoins et mettre en œuvre les réponses adaptées au niveau de la classe

Pour cette rentrée, 106 élèves seront accueillis (93 en 2019, 67 en 2018) et accompagnés par 40 AESH



DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

L'ESSENTIEL

Le numérique est devenu indispensable dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle de chacun. Dans le contexte de crise sanitaire des ces derniers mois, il est plus que jamais essentiel d'y préparer tous les élèves pour qu'ils puissent tirer parti des opportunités qu'offre le numérique et développer des usages responsables

- La crise sanitaire a mis en avant le numérique éducatif avec la mise en place des **modalités techniques et pédagogiques** (plateformes, ressources) pour assurer au mieux la continuité pédagogique.
- **Les besoins de formations en ligne des enseignants** engagent à renouveler les formats hybrides (formations combinant le présentiel et le distanciel) pour assurer le suivi des élèves et proposer un accompagnement adapté aux nouvelles façons de faire la classe.
- Les Etats généraux pour le numérique permettront **de faire un bilan et d'ouvrir des perspectives de travail** afin de tirer tous les enseignements de la crise sanitaire, valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique éducative au sein de l'académie.

Ouvrir des perspectives de travail avec les Etats généraux du numérique

Suite au contexte particulier lié à la crise sanitaire, se tiendront en novembre, au niveau national, des Etats Généraux du numérique pour l'Éducation qui porteront sur les thèmes de la continuité pédagogique, éducative et administrative ou les nouvelles modalités de travail pour les élèves et les enseignants.

En amont, seront organisés des Etats généraux territorialisés permettant des moments de concertation au niveau de la région académique Occitanie, au plus près du terrain, afin d'enrichir les débats par des retours d'expériences et des propositions. A Montpellier, ils se tiendront le 5 octobre 2020 pour le 1er degré et le 12 octobre 2020 pour le 2nd degré et porteront sur les thématiques suivantes :

- enseigner et apprendre avec le numérique ;
- permettre un égal accès au numérique pour tous et lutter contre la fracture numérique ;
- travailler ensemble autrement, s'appuyer sur une culture numérique professionnelle commune ;
- promouvoir un numérique responsable et souverain ;
- gouverner et anticiper.

Approfondir les usages et soutenir l'innovation

Perspectives 2020/2021 :

- perfectionner aux outils numériques : nouvelles modalités de formation (webinaires, assistance téléphonique, format distanciel court et ciblé) proposées pour accompagner les professeurs dans la mise en place d'un enseignement hybride ;
- renforcer l'accompagnement des usages liés aux Environnements Numériques de Travail (ENT). L'ENT 2D, verra la mise en place du Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) qui permettra aux élèves et aux enseignants d'avoir un accès simplifié et sécurisé aux ressources numériques. En outre le GAR prend en charge tous les aspects concernant les droits de diffusion et de protection des données personnelles ;
- amorcer la transition vers EDUCONNECT, plateforme nationale d'identification qui permet aux parents et élèves de s'authentifier avec un identifiant unique pour accéder à l'ensemble des services numériques publics d'éducation ;
- animer le réseau des Tiers-labs : implantés dans 14 lycées, 11 collèges et 6 écoles, les Tiers-Labs sont des lieux ouverts qui favorisent l'idéation, la créativité, la co-conception, mais aussi la conception et la fabrication d'objets.

ACCROITRE LA PLACE DU SPORT À L'ÉCOLE

L'ESSENTIEL

Le sport scolaire dans l'académie fait preuve d'une réelle dynamique que cela soit dans le cadre des dispositifs scolaires, de l'association sportive ou du label "génération 2024".

Les sections sportives permettent aux jeunes de pratiquer leur sport dans des conditions éducatives et pédagogiques favorables. L'offre de formation des sections sportives scolaires intègre les caractéristiques géographiques et culturelles de la région : activités sportives traditionnelles et régionales : tambourin ; activités de pleine nature : ski, voile, kite surf; etc.

De nombreux championnats nationaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) auront lieu dans l'académie cette année. Elles permettront d'accueillir sur le territoire des compétiteurs, des jeunes officiels et des enseignants de toute la France.

La dynamique du sport scolaire s'exprime également par un nombre croissant d'écoles et d'établissements labélisés "Génération 2024".

Sections Sportives Scolaires et Section d'Excellence Sportive

Permettre aux jeunes de pratiquer leur sport dans le cadre de leur parcours scolaire

L'offre de formation en section sportive scolaire se développe cette année sur le territoire selon deux axes :

- le renforcement des dispositifs de "Section Sportive Scolaire" qui offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale ;
- le développement des nouvelles "Sections d'Excellence Sportive" qui, selon une cohérence géographique (région académique), répondent aux besoins des élèves qui aspirent à accéder à un haut niveau sportif.

Génération 24 : encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment de ceux en situation de handicap.

Le label «Génération 2024» pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les

passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Classe Alice Millat et Pierre de Coubertin : constituer des groupes de jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans toute l'académie

Ces jeunes sont les ambassadeurs "Jeux Olympiques 2024" dans leurs établissements et sont pour cela guidés par un professeur référent.

31 élèves de l'académie de Montpellier ont intégré la classe Alice Millat – Pierre de Coubertin depuis le mois de juillet 2019. Ces élèves scolarisés cette année en classe de 3e se retrouveront avec leurs homologues toulousains au mois d'octobre 2020 pour la 2e fois.

Championnats nationaux UNSS : accueillir les pratiquants de toute la France dans notre académie

Au cours de l'année 2020-2021, **5 finales nationales** de l'Union Nationale du Sport Scolaire auront lieu dans les 5 départements de l'académie.

Ces événements nationaux mettront à l'honneur des sportifs venus de toute la France, des jeunes officiels et les enseignants qui encadrent ces activités dans le cadre de l'association sportive.

En chiffres

106 Sections Sportives Scolaires

- Gard : **15**
- Hérault : **37**
- Aude : **18**
- PO : **23**
- Lozère : **13**

Génération 2024

Rentré scolaire 2019 :

51 écoles et établissements labellisés

Rentrée scolaire 2020 :

89 écoles et établissements labellisés et 1 université : Via Domitia Perpignan

Objectif 2024 :

415 écoles/52 collèges/26 lycées.

Finales UNSS

- Tennis pour les lycéens au Grau du Roi (Gard)
- Sport partagé à Gruissan (Aude)
- Futsal pour les lycéennes dans les Pyrénées Orientales
- Futsal pour les minimes garçons à Mende (Lozère)
- Basket pour les cadets dans l'Hérault



> ZOOM

Le sport scolaire, vecteur de valeur et d'engagement

Avec plus de **45 000 licenciés** dans l'académie de Montpellier, l'UNSS n'est pas seulement réservée aux pratiquants.

13 600 jeunes ont décidé de s'investir au sein de leur association sportive comme " Jeune Officiel « Le programme » Jeunes officiels, vers une génération responsable " permet à chaque licencié de se responsabiliser autour de 7 fonctions possibles : Vice-président élève, Jeune dirigeant, Jeune reporter, Jeune organisateur, Jeune coach, Jeune juge arbitre, Jeune secouriste.

Arbitre	Jeune Coach	Jeune dirigeant	Jeune organisateur	Jeune reporter	Jeune secouriste	Juge	Vice président
8 026	1 516	9	328	51	31	31	4

** Chiffres 2018-2019 - La pandémie COVID-19 ne permet pas d'établir de chiffres représentatifs pour l'année scolaire 2019-2020*

CONSTRUIRE L'ÉCOLE ET L'ÉTABLISSEMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

L'éducation au développement durable (EDD) figure dans les programmes d'enseignement et permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Les enseignants et les personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements.

Mobiliser et engager les jeunes autour des enjeux écologiques

Du 2 au 12 octobre, se tiendront la semaine de la démocratie scolaire pendant laquelle seront renouvelés les élus du CAVL et les éco-délégués, ainsi que la semaine de la science dont le thème est « Planète nature : quelle relation entre l'homme et la nature ? ».

Engager les écoles et les établissements vers un projet global de développement durable

Dans l'académie de Montpellier, 114 écoles et établissements sont labellisés E3D.

On parle de démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable) dès lors qu'un établissement (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable, apportant des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés.

Valoriser l'engagement des écoles et des établissements

43 nouveaux établissements et écoles E3D sont issus de la session 2020. L'année 2019 marque la meilleure session de labellisation depuis son engagement en 2018. Malgré la situation particulière vécue cette année, ce record prouve le réel engagement des équipes éducatives.

> ZOOM Les élèves, premiers acteurs de la question écologique

Au lycée Jules Fil de Carcassonne, 55 écodélégués soutenus par les équipes éducatives de l'établissement ont mis en place une dynamique forte de mise en place des projets autour d'une synergie portée par la « votation lycéenne » : ateliers avec une école primaire ; rencontre des éco-délégués des CVC et CVL de proximité, organisation d'une marche verte ou clean walk ; des actions entreprises avec le lycée agricole Charlemagne, installation carrés potagers... Et surtout, un Erasmus + avec les Pays bas et l'Italie sur le thème « nouveaux comportements pour un futur plus propre et plus écologique ».

Des représentants élus éco-délégués dans les collèges, lycées mais aussi dans les écoles

Premiers acteurs de la question écologique en milieu scolaire, les éco-délégués jouent un rôle

essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour encourager la mobilisation des jeunes contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement. Toute l'année, les éco-délégués encadrés par des enseignants s'investissent dans des actions pédagogiques concrètes.

L'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2.

> ZOOM Priorité à l'éco-responsabilité

Labellisé à la session 2020 au niveau 2 (approfondissement), le projet d'établissement du collège du Trenze à Vialas en Lozère fait du développement durable et de l'éco-responsabilité une priorité. L'appréhension globale du développement durable dans cet établissement équipé en jardin pédagogique, compost, ruches-école, s'appuie également sur le développement des compétences sociales, de la solidarité et de la réussite.

RÉUSSIR LE 100 % EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'ESSENTIEL

Les arts et la culture sont essentiels à la formation de l'esprit et au développement de la sensibilité des élèves.

Une politique académique culturelle cohérente assu- rée dans tous les territoires

Pour marquer symboliquement cette ambition, la rentrée des élèves se fait en musique dans **230 établissements** de l'académie. Dans les 5 départements de l'académie, **4 617 élèves** bénéficient du plan chorale, proposé dans **86 % des collèges**.

Dans l'académie de Montpellier, **108 professeurs sont missionnés** au sein des services éducatifs de **95 structures culturelles** (théâtres, musées, patrimoine...). Ce maillage territorial permet de coordonner et mettre en place des projets culturels cohérents dans toute l'académie et d'accompagner et valoriser les actions d'éducation artistique et culturelle de tous les établissements

> ZOOM

Permettre aux élèves de s'épanouir avec l'Orchestre à l'école

Au collège La Garrigole de Perpignan (66), le dispositif national "l'Orchestre à l'école" fait l'objet d'une mise en œuvre spécifique. L'orchestre se compose de violons, altos, violoncelles, flûtes traversières, hautbois, clarinettes, saxophones, cors, bassons et percussions. En 2020-2021, le cursus sera composé de **30 élèves en 5e et 30 élèves en 4e**. Cet orchestre est associé à différents événements en partenariat avec le conservatoire. En plus d'être musiciens, les élèves de l'orchestre assistent à des concerts. Le parrain de l'orchestre est Cali.

L'académie de Montpellier compte **9 orchestres en collège et 19 en école primaire**.

Elle dispose également de 9 classes à horaires aménagés musique, dispositif qui permet de concilier les enseignements du collège et la pratique **musicale** (chant ou instrument) au conservatoire.

Développer les partenariats pour accroître la place des arts et de la culture

En 2020, une charte élaborée entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education nationale dans le périmètre Occitanie définit les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre des enseignements artistiques optionnels et de spécialité en lycée : cinéma-audiovisuel, cirque, danse, théâtre.

L'académie de Montpellier développe également son partenariat avec la DRAC par le biais des contrats de généralisation de l'EAC (CGEAC) qui visent à soutenir l'EAC sur le périmètre d'une agglomération et atteindre le 100% EAC des 3-18 ans. L'académie compte **9 CGEAC : 4 sont signés dans l'Hérault, 3 dans les Pyrénées-Orientales et 2 dans l'Aude**.

> ZOOM

Nouveautés de l'année 2020

- 1ère édition du **PREAC «chants et dialogues des cultures»** sur la région académique Occitanie avec **4 partenaires culturels** : l'opéra de Montpellier, l'opéra de Toulouse, l'abbaye de Sylvanès, Uni'Sons - festival Arabesques ;
- **création d'un chœur académique** composé d'enseignants et de personnels de la culture : 2e édition dans le cadre du développement du chant choral à l'école, en partenariat avec la DRAC Occitanie ;
- lancement d'un **cercle d'études «musique et EAC»** avec une journée de formation consacrée aux projets "chorales".

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

L'ESSENTIEL

Des équipes mobilisées et formées pour soutenir et accompagner les personnels tout au long de la crise

Tout au long de la crise sanitaire, les personnels mais également les usagers ont pu bénéficier de deux plateformes téléphoniques d'écoute.

Depuis le 14 mars, **une plateforme d'écoute téléphonique** a été installée pour répondre aux questions relatives à la continuité pédagogique, à la santé et à la garde d'enfants des personnels mobilisés par la crise sanitaire.

La plateforme a répondu à plus de **2 900 appels et plus de 850 courriels**.

Également, depuis le 25 mars, **une cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement des personnels** a été mise en place pour répondre aux personnels fragilisés par la crise sanitaire et les mesures de confinement.

Cette cellule d'écoute a été prise en charge par des professionnels de santé et de services sociaux, tous formés à l'écoute. Depuis le 25 mars, la plateforme a répondu à **361 appels**.

Réaffirmer l'enjeu de la GRH de proximité

Dans le cadre de la politique académique en matière de gestion des ressources humaines, l'académie de Montpellier s'investit en généralisant la fonction de conseiller ressources humaines de proximité afin de renforcer et rénover l'accompagnement de proximité des personnels d'encadrement, des personnels enseignants du 1er et 2nd degrés et des personnels ATSS, titulaires ou non. Cette nouvelle fonction a pour vocation de mieux tenir compte des attentes des personnels dans la gestion de leurs carrières (évolution professionnelle, valorisation des compétences, soutien, conseils aux encadrants...) et surtout de mettre en place un accompagnement personnalisé de proximité à l'échelle d'un département.

Il s'agit de concilier efficacement une gestion collective des personnels et une gestion plus qualitative et individualisée.

10 postes à temps plein sont dédiés au dispositif, répartis dans 5 équipes départementales, pluridisciplinaires, à l'écoute et au service de l'ensemble des personnels.

Depuis le 1er septembre 2019

(jusqu'au 31 mai 2020)

836 saisines au niveau académique

- 48 : 105 saisines
- 30 : 223 saisines
- 34 : 309 saisines
- 66 : 106 saisines
- 11 : 93 saisines

1530 entretiens réalisés à l'échelle académique soit 2% des personnels de l'académie

- 48 : 426 entretiens
- 30 : 420 entretiens
- 34 : 407 entretiens
- 66 : 139 entretiens
- 11 : 138 entretiens

Le Plan Académique de Formation (PAF) : une formation renforcée et renouvelée

La formation continue des personnels enseignants et d'éducation se décline dans les quatre axes du projet d'académie 2019-2022.

En 2019-2020, 46 635 journées de stages ont été réalisées à destination de 31 990 personnels.

Le conseil académique de formation, nouvellement créé, est une nouvelle instance consultée au sujet de la mise en œuvre du plan académique de formation, de son élaboration à son bilan.

Le plan de formation 2020-2021 propose 810 formations pour tous les personnels. Parmi les objectifs : généraliser l'hybridation des formations et la professionnalisation des formateurs dans la formation à distance (via m@gistère, webinaires, modules de e-formation).

Les nouvelles pratiques de travail liées à la crise sanitaire ont conduit l'académie à s'adapter en proposant des formations sur le télétravail ou les usages du numériques. Par exemple, comment accompagner une équipe en télétravail, préparer et animer une réunion à distance, concevoir et gérer un enseignement hybride avec ses élèves.

PILOTER EN CONCERTATION, AU SEIN DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

L'ESSENTIEL

Afin de répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015, 17 régions académiques, dont 13 en France métropolitaine, ont été instaurées depuis le 1er janvier 2016.

Dans chaque région académique, un recteur de région académique a été désigné pour garantir l'unité de la parole de l'État dans certains champs de compétences (enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle et apprentissage, offre de formations, orientation, lutte contre le décrochage scolaire, numérique éducatif...). Pour la région Occitanie, les fonctions de recteur de région académique sont assurées par la **Rectrice de l'académie de Montpellier**.

Le décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a renforcé le pilotage des politiques à l'échelle régionale en confiant de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités, notamment en matière de pilotage stratégique,

aux recteurs de région académique et en précisant les modalités d'organisation des régions académiques.

L'objectif réaffirmé de cette réorganisation est de simplifier et d'améliorer la gouvernance des politiques éducatives, de formation, de recherche et d'innovation afin d'apporter un meilleur service aux élèves, aux familles et aux étudiants.

La proximité est au cœur de cette évolution.

Le maintien de la carte des académies garantit une meilleure prise en compte des spécificités des territoires, pour une plus grande proximité du service public de l'éducation. Ainsi, corrélativement au renforcement du niveau régional, la proximité est réaffirmée comme une priorité de la réforme : de l'échelon académique au niveau départemental et infra départemental.

Une équipe de recteurs pour un pilotage concerté des politiques éducatives régionales mises en œuvre à l'échelle de la région académique Occitanie et en garantir la pleine cohérence sur l'ensemble du territoire, tant dans l'enseignement scolaire que pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation



Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



Mostafa FOURAR

Recteur de l'académie de Toulouse



KHALED BOUABDALLAH

Recteur délégué à l'enseignement
supérieur, à la recherche et à l'innovation

Rectrice de la région académique Occitanie, Chancelière des universités, Rectrice de l'académie de Montpellier

- garantit la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- renforce les liens de l'Education nationale avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat ;
- exerce des compétences propres notamment dans les domaines suivants :
 - enseignement supérieur, Recherche et Innovation ;
 - schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
 - formation professionnelle, initiale et continue, et apprentissage ;
 - information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ; Service public du numérique éducatif ;
- met en place une nouvelle organisation permettant une nouvelle gouvernance régionale et la création de pôles d'expertise pour une plus grande efficacité de l'action des services de l'éducation nationale dans la région

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le recteur de région académique est assisté par un recteur délégué, compétent pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

- il est l'interlocuteur privilégié des universités, des écoles et des organismes de recherche en Occitanie ;
- il conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur afin de les accompagner dans la définition de leur signature ;
- il organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'ESR, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques...) et il est l'interlocuteur du président du Conseil régional et du préfet de région sur le secteur de l'ESR

Les recteurs d'académie

Les régions académiques permettent une plus grande cohérence, sur des compétences bien définies, avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat. Cependant, pour les autres compétences, les académies sont maintenues dans leur périmètre géographique. Cela permet de poursuivre le renforcement des pilotages de proximité de l'enseignement scolaire, notamment par les échelons départementaux et infradépartementaux. Sur le territoire académique, le recteur dispose d'un large spectre de compétences :

- pilotage pédagogique des 1er et 2nd degrés ;
- structures et moyens des écoles et des établissements scolaires du second degré ;
- gestion des personnels et GRH de proximité ;
- affectation, suivi des élèves et vie scolaire ;
- organisation des examens et concours ;
- gestion budgétaire et financière des premier et second degrés (BOP 139, 140, 141, 230) ;
- etc.

La nouvelle organisation de la région académique

Pour l'exercice de ses compétences propres, la Rectrice de région académique Occitanie, Chancelière des universités :

- est assistée d'un recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (RD-ESRI), nommé en conseil des ministres et chargé d'animer la relation avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI, notamment des universités et des organismes de recherche de la région Occitanie ;
- s'appuie sur un secrétaire général de région académique (SG-RA) qui administre la région académique, pilote les services régionaux de la région académique et dispose en tant que de besoin des services académiques et inter-académiques qui concourent à la politique régionale ;
- dispose de conseillers techniques et de services régionaux créés pour assurer la mise en œuvre des compétences.

Agir sur l'ensemble de la région académique : les services régionaux

Dans le cadre des compétences dévolues à la rectrice de la région académique Occitanie, des services régionaux sont créés depuis le 1er janvier 2020. Leur mise en œuvre est progressive afin de permettre aux personnels concernés d'être pleinement associés aux modalités de leur instauration.

L'organisation des services régionaux est construite sur le principe d'équilibre territorial, selon une logique dite « bi-site », en veillant à assurer une répartition des missions et une présence sur les deux sites **de Montpellier et de Toulouse**. Ces services, sont placés sous la responsabilité d'un directeur régional ou d'un chef de service régional, secondé par un adjoint situé sur le site distant.

Placés sous l'autorité du Recteur de région académique et pilotés par le secrétaire général de région académique, les quatre premiers services régionaux créés au 1er janvier 2020 sont :

- la Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFFIC) ;
- la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) ;
- le Service régional académique de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation (SRA-ESRI) ;
- le Service régional académique de la politique immobilière de l'Etat (SRA-PIE).

Par ailleurs, d'autres services régionaux seront instaurés avant le 31 décembre 2020 pour assu-

rer la mise en œuvre des compétences de la rectrice de la région académique dans les domaines relatifs au numérique éducatif, aux relations européennes, internationales et coopération ainsi qu'à la politique d'achat de l'Etat.

Enfin, les évolutions prévues dans la circulaire du 12 juin 2019, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, entreront en vigueur au 1er janvier 2021. Elles auront pour conséquence la création de nouveaux services régionaux, confirmant l'extension des compétences de la rectrice de région académique par le transfert de nouvelles missions jusqu'alors exercées par le préfet de région :

- la direction régionale académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES) et des Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- la délégation régionale académique à la Recherche et à l'innovation (DRARI).

> ZOOM

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur au cœur des territoires : 6 « Campus connectés », en Occitanie

Avec ses 6 campus connectés, la région académique Occitanie figure au rang des régions académiques les mieux dotées à la rentrée universitaire 2020 : Carcassonne aggro ; Espalion ; Foix-Ariège ; Le Vigan ; Saint-Gaudens Comminges Pyrénées ; Cahors

Un objectif majeur : répondre à un besoin de formation d'enseignement supérieur en proximité :

Ces lieux offriront à ces étudiants des opportunités d'études au plus proche de leur lieu d'habitation. Les espaces de travail individuels et collectifs, leur permettant de suivre des enseignements à distance et de disposer d'un accompagnement de proximité, leur donnent ainsi toutes les chances de réussite dans l'accès puis dans leur poursuite d'étude. Ils visent à donner à tous ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur les moyens de surmonter les barrières géographiques et sociales qui créent des inégalités de destin.

Les priorités de la région acadé-

mique Occitanie :

- une mise en œuvre cohérente et concertée des politiques éducatives sur l'ensemble de la région académique en s'appuyant sur une équipe de recteurs ;
- un pilotage régional de l'ESRI au plus près des territoires en développant la proximité et le dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI ;
- une synergie avec la collectivité régionale et la préfecture de région dans le cadre des compétences partagées (carte des formations, information aux métiers et aux formations, numérique éducatif ...) ;

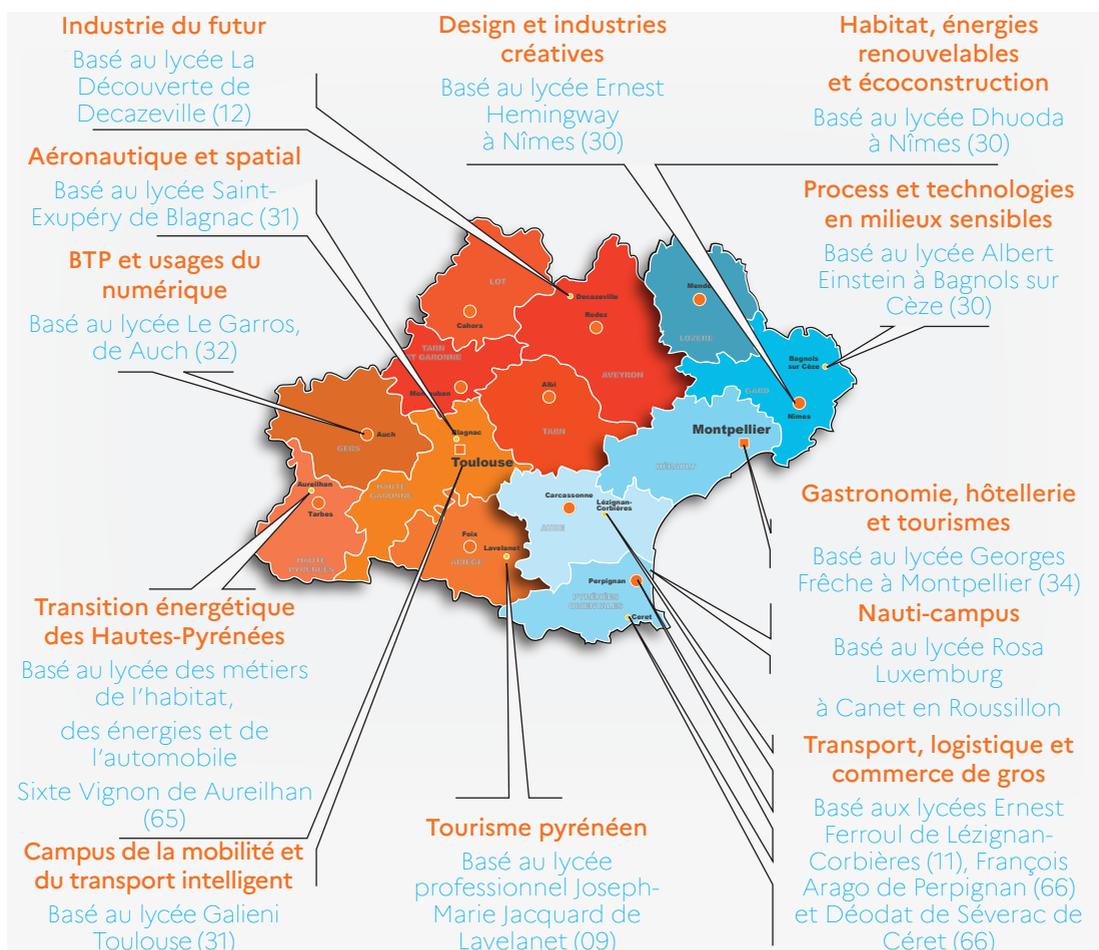
- une articulation étroite de l'action conduite au niveau régional, au niveau académique et au niveau départemental en renforçant l'accompagnement de proximité des établissements scolaires ;
- un pilotage et un fonctionnement des services régionaux, assis sur une logique bi-site, qui associent l'ensemble des acteurs intervenant dans la sphère de compétences concernée ;
- une complémentarité et un décloisonnement de l'action des services régionaux, académiques et inter-académiques sur les missions conduites à l'échelle régionale.

> ZOOM

Parcours d'excellence : une nouvelle génération de Campus des métiers et

des qualifications (CMQ)

La région académique Occitanie compte 12 campus des métiers et des qualifications présents dans des filières économiques innovantes et porteuses d'emploi. Ce label permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs partenaires pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales. Les CMQ relèvent de l'enseignement secondaire ou supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue. Ils sont centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

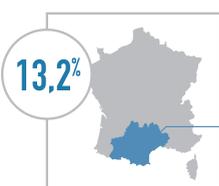


LES CHIFFRES CLÉS DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE

2 ACADÉMIES

13 DÉPARTEMENTS

2 MÉTROPOLIS



UN TERRITOIRE ÉTENDU

Très attractif, en forte progression démographique et particulièrement contrasté d'un point de vue géographique, socio-économique et de réussite scolaire.

2^e région de France : 72 724 km²
(13,2% du territoire métropolitain)

PREMIER ET SECOND DEGRE (public et privé hors post-bac)



1 Million D'ÉLÈVES (environ)

= 8,4% de la population scolaire nationale

85 000 PERSONNELS (1^{er} et 2nd degré)

5 707



ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION

2 PÔLES UNIVERSITAIRES

230 000



ÉTUDIANTS (environ)

Une convention de coordination territoriale

1 COMUE : Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

35 ÉTABLISSEMENTS
d'enseignement supérieur dont

8 Universités
dont 1 fusionnée : Université de Montpellier

17 Écoles d'ingénieurs (CTI)

14 ORGANISMES DE RECHERCHE

16 630 ENSEIGNANTS CHERCHEURS / CHERCHEURS DU SECTEUR PUBLIC

RECHERCHE DE POINTE

Des thématiques d'excellence reconnues sur les deux académies : environnement, biologie-santé, énergie, numérique, sciences de l'univers.

Les établissements de l'académie de Montpellier se distinguent dans les secteurs de la chimie, l'agronomie, la robotique, la biologie, l'écologie et les sciences humaines.

Les établissements de l'académie de Toulouse se distinguent dans le secteur de l'aéronautique, du spatial, des nanotechnologies, des mathématiques et des sciences sociales.

BUDGET ANNUEL



= **8.8** Milliards
d'euros

Premier et second degré 5 Mds €

Enseignement supérieur recherche et innovation 3.8 Mds €

TEMPS FORTS

SEPTEMBRE

- 1er sept : Rentrée scolaire des élèves
- 14 sept au 3 oct : Semaine de l'engagement lycéen
- 23 sept : Journée nationale du sport scolaire en académie
- 18 sept - 8 oct : Semaine européenne du développement durable

OCTOBRE

- 2-12 oct : Semaine de la science
- 5 oct : Etats généraux du numérique territoriaux 1er degré (5 départements)
- 05-10 oct : Semaine de la Démocratie scolaire
- 09 ou 10 oct : Élections des représentants des parents d'élèves
- 12 oct : Etats généraux du numérique territoriaux 2nd degré (5 départements)

NOVEMBRE

- 4-5 nov : Etats Généraux du Numérique (Poitiers)
- 8 nov : Journée académique de lutte contre le harcèlement
- 16-22 nov : Semaine de l'industrie
- Semaine école entreprise
- Séminaire académique ED D (Éducation au Développement Durable)

DECEMBRE

- 3 déc : Journée internationale des personnes handicapées
- 9 déc : Journée nationale de la laïcité
- 10 déc : Journée internationale des droits de l'Homme

JANVIER

- 9, 10 janv : Salon de l'enseignement supérieur à Montpellier

MARS

- Semaine des mathématiques
- Semaine de la persévérance scolaire
- 23-28 mars : Semaine de la presse et des médias dans l'École
- 21-28 mars : Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

AVRIL

- Prix académique « Non au Harcèlement »

MAI

- Remise des prix du concours académique des droits fondamentaux
- Championnat des mini-entreprises
- Académie du Livre

JUIN

- 3 - 8 juin : Championnat du monde scolaire de triathlon
- Epreuves du Baccalauréat
- Festival des architectures vives
- Remise des prix du concours Médiatiks

JUILLET

- Résultats des examens : Baccalauréat, DNB, CAP
- Rencontres de Pétrarque

Année scolaire 2020 - 2021

Réunir



Directeur de publication :
Sophie BÉJEAN
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :
Août 2020



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*